

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE Année 2016



**Ville de
Saint-Hyacinthe**

Technopole agroalimentaire

***Séance régulière du conseil municipal
tenue le 21 novembre 2016***

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I. RAPPORT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
- II. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER EN COURS (2016)
- III. PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2016
- IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019
- V. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- VI. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$
- VII. CONCLUSION

Chères citoyennes,
Chers citoyens,
Membres du conseil municipal,

Comme à chaque année, il est de mon devoir, à titre de maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de faire **rapport sur la situation financière de la municipalité**, lors d'une séance publique du Conseil tenue au moins quatre semaines avant que le budget de la prochaine année ne soit déposé pour adoption, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Je veillerai donc, toujours dans le but de respecter les exigences de cette loi, à ce que ce rapport rende compte des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, sans oublier les questions liées à la rémunération des membres du conseil municipal et la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

On ne s'étonnera donc pas que ce rapport ressemble, dans sa forme, à ceux des années précédentes, mais il a le mérite d'informer les Maskoutaines et Maskoutains de l'état des finances publiques de la municipalité, à travers ce qui suit.

I. RAPPORT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

À ce chapitre, rappelons que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 a permis de dégager **un surplus de 1 721 667 \$**, soit 407 456 \$ de plus que l'année précédente. Ce résultat positif s'explique succinctement de la manière suivante :

Premièrement, nous avons enregistré **une augmentation des revenus de l'ordre de 2 378 721 \$**, principalement en raison de recettes accrues provenant de la taxation et de la tarification de l'eau et des eaux usées pour un total de 2 978 000 \$, alors qu'au même moment, les revenus provenant des horodateurs et ceux provenant des intrants de la filière de biométhanisation se sont avérés moindres que les projections.

Deuxièmement, on rappelle que **les dépenses se sont avérées inférieures de 2 541 964 \$**, ce qui témoigne une fois de plus d'une gestion rigoureuse des fonds publics, puisqu'à l'exception de la fonction budgétaire « Transport », qui a connu un léger dépassement de 106 500 \$ sur un budget total de 11,3 M\$, et de la rubrique « Loisirs et Culture » qui a connu un dépassement de 159 800 \$ sur un budget de 14,3 M\$, toutes les autres fonctions budgétaires ont connu des économies, pour atteindre le total annoncé.



Troisièmement, en considérant les revenus supplémentaires et les économies prévisibles, la Ville a choisi en cours d'année **de réaliser des affectations pour 3 199 018 \$**, permettant ainsi de rembourser par anticipation certains projets en attente de financement, tel l'achat du nouveau camion-échelle pour le Service de sécurité incendie, l'acquisition d'immeubles en front de la rue des Cascades, près du pont Bouchard, et un autre en front de l'avenue Sainte-Marie, de même que la préparation des plans et devis pour la traverse des voies ferrées du CN dans l'axe du boulevard Casavant Ouest.

Ces trois volets viennent ainsi expliquer le surplus enregistré de 1 721 667 \$ en fin d'exercice 2015.

Quant à la dette à long terme, soit plus précisément celle qui est à la charge de l'ensemble des contribuables, **celle-ci se situait, au 31 décembre de l'an dernier, à 25 740 661 \$, soit une diminution de 6 429 760 \$, sur 3 ans, ce qui est loin d'être négligeable**, quand on considère qu'au même moment, nous maintenons un niveau d'investissements élevé.

Finalement, précisons que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui en était à sa deuxième année à titre de vérificateur de la municipalité, a confirmé que les états financiers consolidés donnaient une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2015, et respectaient les principes comptables généralement reconnus (PCGR) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

II. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER EN COURS (2016)

Bien que l'exercice financier en cours ne soit pas encore terminé, **nous pouvons néanmoins faire une projection des résultats attendus**, en nous appuyant sur les données provenant de l'exercice pro forma annuel.

En effet, comme le deuxième rapport semestriel de l'exercice financier 2016, tel que préparé par notre directeur des Finances et trésorier, sera déposé un peu plus tard au cours de la présente séance, et que ce rapport a déjà été examiné par les membres du conseil municipal la semaine dernière, nous sommes donc en mesure d'avoir une appréciation des résultats au 31 décembre prochain.

Soulignons que le budget 2016 tel qu'adopté par le conseil municipal fut établi à 90 800 000 \$ et que l'analyse des écarts, à ce jour, nous laisse croire que **nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain, de l'ordre de 1 567 000 \$**. Cette projection s'explique d'abord par le fait que nous devrions bénéficier de recettes supplémentaires de l'ordre de 3 245 700 \$, tandis que nous devrions être en mesure de fermer l'année, du côté des dépenses, avec des économies de 264 000 \$. Si on ajoute à



cela les affectations qui auront été réalisées en cours d'exercice, on devrait donc enregistrer un excédent des revenus sur les dépenses de 1 567 000 \$, tel qu'énoncé précédemment. **Toutefois, il est encore trop tôt pour conclure à pareil résultat**, car plusieurs facteurs peuvent influencer le budget de fin d'année, notamment les précipitations de neige, ou tout autre imprévu pouvant survenir d'ici le 31 décembre prochain.

III. PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2016

En ce qui a trait au programme de dépenses en immobilisations qui est en cours pour 2016, **rappelons que nous avons prévu des investissements de l'ordre de 49 405 000 \$**, dont 12 170 767 \$ sont associés à la gestion des infrastructures et 37 234 233 \$ qui sont davantage en lien avec les autres aspects de la gestion municipale.

Parmi les 142 projets retenus pour 2016, je peux vous assurer que la très grande majorité d'entre eux sont déjà réalisés, ou en voie de l'être, pour le plus grand bénéfice de la communauté.

Ainsi, de nombreux projets auront démarré ou auront trouvé leur concrétisation en 2016, que l'on pense simplement à la **construction d'un nouveau centre de congrès municipal**, au remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Picard ainsi que sur une partie de l'avenue Castelleau et du Grand Rang, au prolongement de l'égout sanitaire sur le Petit Rang, le rang des Petits Étangs et une partie du boulevard Laframboise dans le secteur de Saint-Thomas-d'Aquin ou aux divers aménagements cyclables, pour ne prendre que ces exemples.

Si on ajoute à cela d'importants travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures réalisés sur l'ensemble du territoire, la reconstruction du mur de soutènement sur Laurier Est, la revitalisation du parc des loisirs La Providence, ainsi que la construction de trois patinoires permanentes en autant de quartiers, sans oublier la mise en place d'un tout nouveau parc de planches à roulettes au coin de Casavant Est et des Grandes Orgues, la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de service de la piscine Laurier, ou encore, l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection Pinard et Choquette, **on conçoit que l'année 2016 aura été, assurément, une année des plus actives au plan des investissements.**



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Bien que les prévisions budgétaires pour la prochaine année soient en cours de préparation, on sait déjà que **l'atteinte de l'équilibre budgétaire demeure un défi**, compte tenu que nous devons considérer une multitude d'engagements récurrents, en plus de devoir prendre en compte de nouvelles obligations ou engagements.

Cependant, **le contexte budgétaire qui prévaut cette année est davantage stable**, ce qui signifie que nous n'aurons pas à composer avec des compressions imposées par le gouvernement du Québec ou avec un pacte fiscal et financier à négocier, puisque le tout dernier demeure en vigueur jusqu'en 2019 et que les règles, à cet égard, sont connues.

Cela dit, la Direction générale nous informe que le budget 2017 devrait connaître une croissance supérieure à l'Indice des prix à la consommation en raison de certains facteurs, dont l'augmentation des revenus et des dépenses associés à la filière de biométhanisation, ainsi que l'accroissement du service de la dette et de la masse salariale.

Cependant, je veux rassurer tout le monde en signalant que ce n'est pas parce que le cadre budgétaire augmente que le compte de taxes connaîtra une majoration équivalente. Au contraire, surtout si de nouvelles sources de revenus sont au rendez-vous.

Cela dit, je ne suis pas encore en mesure à ce stade-ci d'annoncer quel sera l'impact sur le compte de taxes. Mais **je peux vous garantir que le conseil municipal est déterminé à limiter toute augmentation au niveau de l'inflation.**



Pour ce qui est maintenant du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, celui-ci sera déposé et adopté en séance extraordinaire le lundi 5 décembre. Cependant, sans en dévoiler tout le contenu, retenez que **le prochain plan d'investissements comptera pas moins de 125 projets pour la seule année 2017, avec un niveau d'investissements qui atteindra un seuil jusqu'à ce jour inégalé.**



Cela s'explique par le fait que **nous avons planifié pour l'an prochain la réalisation de deux projets d'importance**, à savoir le projet d'étagement ferroviaire dans le prolongement du boulevard Casavant Ouest, dont les plans et devis sont en préparation, et le projet de mise aux normes de l'usine de filtration, qui commandera notamment la construction d'une importante réserve d'eau potable pour assurer une autonomie plus grande à cette infrastructure. Pour ces deux projets particuliers, **nous aurons évidemment recours à du financement à long terme, puisqu'il s'agit de deux projets structurants, mais nous multiplions nos efforts actuellement pour bénéficier d'aide financière provenant des gouvernements supérieurs.**

Également, d'autres projets importants devraient être au rendez-vous, que l'on pense à la construction d'une conduite d'eau potable et d'une conduite de refoulement sous la rivière Yamaska, entre la rue de l'École et la rue Saint-Pierre Ouest, via le parc Daniel-Johnson, la desserte en aqueduc et en égout sanitaire d'une partie de la rue des Seigneurs Est et du Domaine Laliberté, le remplacement de vannes principales sur l'avenue des Vétérinaires, la réfection du stationnement du parc Les Salines, sans oublier le remplacement des abribus-phase II, et l'aménagement d'aires de jeux dans le parc La Survivance, pour n'en nommer que quelques-uns.

Évidemment, l'ensemble des projets prévus au plan d'investissements 2017 contribuera à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des Maskoutains et Maskoutaines, en plus d'offrir à la population des équipements et des infrastructures de qualité qui bénéficieront à tous.

Je vous invite donc à être au rendez-vous le 5 décembre prochain, alors que nous présenterons, à 20 heures, le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

Quant à l'adoption des prévisions budgétaires pour 2017, celle-ci aura lieu lors d'une séance extraordinaire prévue le 19 décembre prochain, et c'est à ce moment que seront annoncés les nouveaux taux de taxes pour l'année 2017.

V. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme il se doit, je profite du présent rapport sur la situation financière de la municipalité pour vous faire part de la rémunération versée aux membres du conseil municipal, pour l'exercice de leurs fonctions.

Rappelons que la rémunération du maire et des conseillers est établie en vertu du règlement municipal n° 336 qui a été adopté en 2010. Suivant ce règlement municipal, la rémunération des élus s'établit de la façon suivante :



Rémunération du Maire

- Salaire de base	84 132,48 \$
- Allocation de dépenses	16 215,96 \$

Rémunération des conseillers(ères) :

- Salaire de base	24 100,44 \$
- Allocation de dépenses	12 050,28 \$

Pour ce qui est des autres volets liés à la rémunération, ils se résument à ce qui suit :

Représentant à la MRC (maire)

- Salaire de base	6 967,92 \$
-------------------	-------------

Représentants de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

- Salaire de base	712,14 \$
- Allocation de dépenses	356,07 \$

Représentant au CITVR

- Salaire de base	738,96 \$
- Allocation de dépenses	369,48 \$

VI. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Toujours dans le respect de la *Loi sur les cités et villes*, il est également de mon devoir de déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus au cours de la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats entraîne une dépense totale supérieure à 25 000 \$. Ces deux listes, qui seront déposées au Greffe de la municipalité, indiquent pour chaque contrat, le nom de chaque fournisseur, l'objet du contrat et le montant de la contrepartie.



VII. CONCLUSION

Voilà donc, en résumé, les principaux aspects qui permettent d'apprécier l'état des finances publiques de la Ville de Saint-Hyacinthe. **Je vous souligne que le texte du présent rapport sera publié intégralement dans l'édition du 24 novembre prochain du journal Le Courrier.**

En terminant, vous me permettrez de conclure, encore une fois, en soulignant que la Ville de **Saint-Hyacinthe bénéficie d'une situation financière fort enviable**, quand on se compare aux municipalités de notre taille. Par contre, ce ne fut pas toujours le cas, et les plus vieux d'entre nous s'en souviennent encore. C'est pourquoi, **au cours des prochains mois, il importera d'être particulièrement vigilant quant aux choix à faire, d'autant plus que d'importants projets sont sur la table à dessin et commandent des déboursés majeurs.**

Il n'est pas exclu que des choix difficiles soient à faire, mais je peux vous assurer que les membres du conseil municipal continueront à travailler de concert, jusqu'à la fin de leur mandat, afin d'assurer une saine gestion des deniers publics, **étant tous conscients, au bout du compte, que nous administrons l'argent des contribuables de la municipalité.** Avec une telle approche, nous devrions être en mesure de faire les bons choix pour l'avenir.

Je vous remercie de votre écoute attentive.


Claude Corbeil,
Maire